

Procès-verbal

Réunion spéciale

Tenue le 28 mai, 2013 à 19 :30

Au centre communautaire, Luskville, Québec

Présents :

Guy Faubert, président Pointe Indienne	Pierre Sauvageau, Plage Albert Tremblay
Marc Primeau, vice-président Héron Bleu	Pierre Boulanger, Plage Albert Tremblay
Pierre Ethier, Secrétaire Ch. Sumac	G. Sigouin, Plage Albert Tremblay
Réjean Geunesse, Pointe Dion	André Verner, Plage Albert Tremblay
S. M. Samojlenko, Pointe Dion	James Diamond, Plage Albert Tremblay
Ugor Samojlenko, Pointe Dion	Yves Prigent, Domaine des Oies
Derek Bartram, Ch. Allen	Yves Gilles, Domaine des Oies
D. White, Pointe Dion	Henri Bossé, Domaine des Oies
Guy Bilodeau, Plage Bélisle	Daniel Turgeon, Chemin Royal
Alain Proulx, Plage Desjardins	Danielle Gauthier, Chemin Royal
Christine Sorochan, Plage Desjardins	Russell Taber, Taber Beach
Michel Séguin, Chemin du Phare	Lise Boucher, L'ancienne ferme Laverdure
Paul Boudreault, Chemin du Phare	Gabrielle Dupuis, L'ancienne ferme Laverdure
Jennifer Calegone, Ch. Sumac	Silviana Geoffroy, L'ancienne ferme Laverdure
Pierre Donais, Ch. Sumac	Judy Ripley, Lac des Loups
Philippe Guérette, Ch. Sumac	Bob Ripley, Lac des Loups
Dave Birt, Pontiac Bay	Eric Chartrand, Plage Pierre Tremblay
Suzanne Birt, Baie Pontiac	Jamie Becker, Plage François Tremblay
Edward McCann, Maire de la Municipalité de Pontiac	Tom Howard, Conseiller
	Brian Middlemiss, Conseiller

1. Transfert de la Municipalité de Pontiac à la MRC de Pontiac

M. le maire McCann nous a expliqué qu'il ne s'agit pas d'une fusion avec les autres municipalités environnantes mais d'un transfert de la Municipalité de la MRC des Collines à la MRC de Pontiac. Il précise que la Municipalité de Pontiac est la seule municipalité qui a un intérêt dans le comté de Pontiac, tandis que les autres municipalités, tels Chelsea et Val-des-Monts, sont dans le comté de Gatineau. La Municipalité de Pontiac continuerait d'être autonome comme elle l'est présentement et aucun changement ne sera apporté aux règlements en ce qui concerne les chemins de tolérance. M. le Maire a demandé qu'une étude soit faite pour déterminer les avantages et désavantages d'un tel transfert. Une fois l'étude terminée, le rapport sera publié et disponible à tous les résidents.

2. Gestion des contrats de neige par la Municipalité pour l'automne

La majorité des associations sont satisfaites de leurs entrepreneurs pour le déblayement de la neige sur leurs chemins. L'objectif visant à demander à la Municipalité de gérer les contrats de neige n'est pas de réduire les services mais plutôt d'alléger les associations de cette tâche. Seules les associations qui veulent que la Municipalité prennent la gestion de leur contrat de neige seront considérées. Des discussions auront lieu entre l'exécutif de la FRAPP et la Municipalité dans le but de préparer une entente de principe

y compris les détails pour la répartition des octrois. Chaque association recevra cette entente et décidera s'elle désire continuer de gérer elle-même ses contrats de neige ou accepter que la Municipalité le fasse pour elle.

3. Site Web de la FRAPP

La Municipalité nous a confirmé qu'une section sera créée sur le site web de la Municipalité pour les chemins de tolérance. Il a été convenu aussi que les procès-verbaux de nos réunions seraient ajoutés à cette section. Nous avons donc décidé de ne plus mettre le site web de la FRAPP à jour, mais plutôt de faire copier l'information du site sur disque dans l'éventualité que nous voulions redémarrer notre propre site à l'avenir.

4. Revue des Projets Spéciaux

Seulement trois associations avaient soumis des demandes pour des projets spéciaux cette année. Le but des projets spéciaux fût expliqué par M. le Maire. Les associations sont encouragées à soumettre leurs demandes d'ici la fin octobre afin quelles soient incluses dans le budget de l'an prochain.

5. Octrois pour les chemins de tolérance

Le montant des octrois versés pour les chemins de tolérance est accordé d'après la longueur en kilomètre de chemin. Certaines associations ont des frais plus élevés pour maintenir leurs chemins en pente et donc doivent se cotiser

pour payer des coûts supplémentaires. L'exécutif de la FRAPP entreprendra des pourparlers après de la Municipalité pour étudier la possibilité que les octrois couvrent tous les coûts de chaque association.

6. Cotisation FRAPP pour 2014

Nous avons présentement 2,800\$ dans notre compte de banque et très peu de dépenses. Il fût suggéré que la cotisation soit réduite à 25\$ pour l'an prochain. Cependant cette suggestion peut être mise en vigueur seulement lors de l'assemblée annuelle. Nous devons donc attendre au mois d'octobre pour considérer cette suggestion.

Aucun autre sujet ne fût présenté. La réunion se termina à 21 :15.

Guy Faubert, Président

Pierre Ethier, Secrétaire

Cc : M. le maire Edward McCann; Conseillers : Tom Howard et Brian Middlemiss